

COVID-19 : Couvre-feu en Ile-de-France de 21 h à 6 h

Le Président de la République a annoncé ce mercredi 14 octobre qu'un couvre-feu sera instauré à partir de vendredi à minuit dans les zones d'état d'urgence sanitaire dont la région Ile-de-France.

La mesure entrera en vigueur samedi 17 octobre « à zéro heure », a indiqué le chef de l'État. L'Élysée précise que les restrictions commenceront à 21 heures samedi.

Plus de renseignements sur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



→ Couvre-feu de 21h à 6h



À partir de vendredi minuit, il ne sera plus possible de circuler dans la rue dans les zones d'état d'urgence sanitaire, sauf muni d'une attestation dérogatoire.

La violation du couvre-feu sera sanctionnée d'une amende de 135€.

Zones concernées :

- Paris et région Île-de-France
- Grenoble-Alpes-Métropole
- Métropole Européenne de Lille
- Métropole de Lyon
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Métropole Rouen Normandie
- Saint-Etienne Métropole
- Toulouse Métropole